

Il est avéré que des réfugiés se trouvent à Genève, et cela non pas depuis peu de temps et momentanément, mais depuis des années. Notre Département de Police a affirmé en outre qu'il n'en trouvait encore d'autres par Flocon, et cependant ~~en fait~~ malgré des demandes répétées il n'a été jusqu'à cette heure honoré d'aucune réponse, ce dont nous devons pareillement nous plaindre.

En ce qui regarde le second fait, la Réunion à la Brasserie Charbonnière, vous la considérez comme des plus insignifiantes. A cet égard nous sommes d'un tout autre avis. Il nos paraît qu'il y a abus flagrant de l'asile alors que des réfugiés tiennent des assemblées politiques sur un sol neutre et hospitalier, et cela pour délibérer si, quand et comment ils contribueront à ce qu'il soit répondu à un appel tendant à révolutionner d'autres Etats, et pour signer l'et appel. Si ce ne sont pas là des menées politiques, nous voudrions qu'on nous édifiât sur les conditions voulues pour ^{mériter} cette qualification. Qui nous garantit que ces réfugiés ne prennent pas d'autres résolutions, que p. ex. ils ne décident pas de se défendre par le meurtre des souverains qui ne leur agréent pas. Est ce que les chefs de ce parti n'ont pas ~~été~~ proclamé ^{ouvertement} ~~publiquement~~ que ce moyen est permis et l'expérience n'est elle pas là pour démontrer suffisamment que quand il s'agit de l'exécution les sujets ne font pas défaut? Nous ne sommes nullement de l'avis qu'il ne puisse être question de machinations politiques et qu'il n'y ait lieu à intervenir ^{lors} que les résolutions sont mûres pour l'exécution ^{l'accomplissement} ou lorsque grande masse est sur le point d'opérer une invasion armée.

En conséquence nous avons décidé que les réfugiés Gaviole, Laurent Vernier Lambert, Lutand et Desorques aient à s'éloigner de votre Canton et des Cantons voisins ^{ou} en général, vous priant de procurer l'exécution de cet arrêté. Notre Département de Police se mettra immédiatement en rapport avec le votre à ce sujet.

Nous saluons